

MANUEL TECHNIQUE DE FOOTBALL

Sommaire

Généralités

Rappel réglementation générale.....

- Jurys internationaux.....
- Rémunérations.....
- Causes de disqualification.....

Description de la compétition.....

« Football »

- Participants.....
- Dates.....

- Calendrier des épreuves.....
- Sites.....
- épreuves.....
- Remise des médailles.....

Aspects techniques relatifs à la compétition « Football »

Équipements sportifs.....

Renseignements médicaux.....

GENERALITES

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban en 2009 et la France en 2013, la Côte d'Ivoire en 2017, République Démocratique du Congo s'est engagée à organiser la 9^{ème} édition des Jeux de la Francophonie après le désistement du Canada Nouveau Brunswick ; c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Les Jeux de la francophonie regorgent en leur sein plusieurs valeurs qui sont prônées et partagées par les pays et gouvernements concernés ; notamment la promotion de la langue française, l'échange culturel, la promotion de la paix et le développement ; le rapprochement des pays, la dynamisation de la jeunesse pour contribuer à la solidarité internationale, le respect de l'égalité du genre.

La capitale de la RDC, Kinshasa ville hôte des 9^{ème} Jeux de la Francophonie a une superficie de 9.965 Km² et, est la ville francophone la plus peuplée au monde, avec sa population hétéroclite estimée à 15 millions d'habitants.

Ville hospitalière, attractive et attachée aux valeurs prônées dans l'espace Francophone, Kinshasa deviendra la capitale de la Francophonie du 28 Juillet au 06 Août 2023.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie RDC /Kinshasa 2023 souhaite à tous la bienvenue et, à travers ce manuel technique, souhaite donner les clés de cette 9^{ème} édition pour mieux appréhender l'organisation, mais aussi la réglementation et la programmation des épreuves.

Tous les matchs de la compétition de football des IX^{ème} Jeux de la Francophonie seront joués selon les lois du jeu promulguées par l'International Football Association Board (IFAB) et publiées par la Fédération Internationale de Football Association (FIFA).

Rappel réglementation générale

Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux épreuves sportives selon les modalités définies par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).

Les participants doivent :

- être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF ;
- posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traitent des engagements ;
- être âgés de moins de 20 ans (né au 1er janvier 2003 et après) ;

Chaque délégation inscrira son équipe et ses joueurs conformément au calendrier officiel qui lui aura été transmis. Une liste élargie des joueurs pourra être inscrite jusqu'au 28 Avril 2023 avant l'inscription de la liste définitive au 28 Juin 2023.

Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

Jurys internationaux

> Le jury

Pour chaque discipline sportive, le CIJF, avec le délégué de la fédération internationale, constitue un jury qui a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique. Le

président du jury est le délégué de la fédération internationale.

La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.

Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.

Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

> Le Comité d'appel

Le Comité d'appel, sous l'autorité du Directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international.

Ses décisions sont sans appel.

Rémunérations

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

Les officiels des compétitions sportives recevront une rémunération du CNJF, qui sera établie après une concertation entre le CIJF et les fédérations internationales.

Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peut entraîner la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

Description de la compétition « Football »

Structure d'organisation de la compétition de football

Le tournoi de football masculin des moins de 20 ans, de IXème Jeux de la Francophonie est organisé selon la réglementation de la FIFA. Toutefois, en concertation avec la FIFA, le CIJF adoptera certaines dispositions en

tenant compte de l'esprit des règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité technique du délégué technique désigné par la FIFA.

L'organisation du tournoi est assurée par la Fédération Nationale en collaboration avec le CNJF sous la supervision du CIJF.

CIJF	FIFA	CNJF
Directrice CIJF: Mme ZEINA MINA	Délégué technique de la FIFA : Mr SORY DIABATE	Directeur National ISIDORE KWANDJA
		Superviseur du Département des compétitions sportives au CNJF : Mr ALI SADALA Babaly

Participants

Processus de qualification

La sélection des équipes est faite par le CIJF et la FIFA selon le classement mondial FIFA.

Deux places sont réservées pour :

- ✓ La République Démocratique du Congo, pays organisateur ;
- ✓ Le Maroc, tenant du titre.

Nombre de participants

16 équipes de 20 joueurs, soit 320 footballeurs qui participeront au tournoi de football.

Dates

Le tournoi de football se tiendra du 27 juillet au 6 Aout 2023, avec deux (2) jours de repos, les 3 et 5 Août 2023.

Voici la liste des 16 états et gouvernements qualifiés :

RDC	République du Congo
France	Guinée
Maroc	Liban
Sénégal	Madagascar
Burkina Faso	Mauritanie
Cameroun	Niger
Canada	Côte d'Ivoire
Tunisie	Bénin

Le match d'ouverture se déroulera le 27 juillet 2023 à 16 h au stade Tata Raphael et la finale le 6 Août 2023 à 20h au stade des Martyrs.

Calendrier des épreuves

• DU 27 JUILLET AU 1^{er} AOUT 2023 : PHASE DE POULES

Tous les matchs de la phase des groupes se joueront au stade TATA RAPHAEL et au stade Bonga Bonga.

Jour	Horaire	Rencontre	Stade
Jeudi 27 juillet	14h	Poule B : Niger – Burkina Faso	Stade de Barumbu
	16h	Poule B : France – Tunisie	Stade Tata Raphaël
	18h	Poule A : Congo – Madagascar	Stade de Barumbu
	20h	Poule A : RDC - Canada	Stade Tata Raphaël
Vendredi 28 juillet	10h	Poule D : Liban - Guinée	Stade de Barumbu
	10h	Poule C : Sénégal - Bénin	Stade Tata Raphaël
	14h	Poule C : Cameroun - Mauritanie	Stade de Barumbu
	14h	Poule D : Maroc – Côte d'Ivoire	Stade Tata Raphaël
Samedi 29 juillet	14h	Poule A : Madagascar - Canada	Stade de Barumbu
	16h	Poule A : RDC – Congo	Stade Tata Raphaël
	18h	Poule B : Tunisie – Burkina Faso	Stade de Barumbu
	20h	Poule B : Niger - France	Stade Tata Raphaël
Dimanche 30 juillet	14h	Poule C : Mauritanie - Bénin	Stade de Barumbu
	16h	Poule C : Sénégal - Cameroun	Stade Tata Raphaël
	18h	Poule D : Liban - Maroc	Stade de Barumbu
	20h	Poule D : Guinée – Côte d'Ivoire	Stade Tata Raphaël
	16h	Poule B : Tunisie – Niger	Stade de Barumbu
	16h	Poule B : Burkina Faso - France	Stade Tata Raphaël

Lundi 31 juillet	20h	Poule A : Congo - Canada	Stade de Barumbu
	20h	Poule A : RDC – Madagascar	Stade Tata Raphaël
Mardi 1 ^{er} août	16h	Poule C : Cameroun - Bénin	Stade de Barumbu
	16h	Poule C : Sénégal - Mauritanie	Stade Tata Raphaël
	20h	Poule D : Liban – Côte d’Ivoire	Stade de Barumbu
	20h	Poule D : Guinée – Maroc	Stade Tata Raphaël

- **2-3 AOÛT 2023 : REPOS**
- **Match de gala Football féminin**

- **4 AOÛT 2023 : DEMI – FINALES**

Site	Horaires	DEMI- FINALES
Stade Tata Raphaël	16h	1 ^{er} (A) vs 1 ^{er} (B)
	20h	1 ^{er} (C) vs 1 ^{er} (D)

- **6 AOÛT 2023 : FINALE**

Football		
10h	Match pour la 3 ^e place	Stade des Martyrs
17h	Finale	Stade des Martyrs

Tirage au sort

Le tirage au sort a été effectué le 29 octobre 2022 à Kinshasa ; la répartition des poules s'établit comme suit :

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
RDC	France	Sénégal	Maroc
Canada	Tunisie	Benin	Cote d'Ivoire
Rep. Du Congo	Niger	Cameroun	Liban
Madagascar	Madagascar	Mauritanie	Guinée

Sites

Sites de compétition

A l'exception des demi-finales et finale, toute la compétition se déroulera :

- **Stade Tata Raphael** (40 000 places assises)

Localisation géographique

Ce stade est situé au centre de la ville de Kinshasa, dans la commune urbaine de Kalamu. Il est utilisé par les clubs dans le cadre du championnat national de la LINAFOOT, la coupe du Congo de foot et le Championnat provincial de la ville de Kinshasa. [\(PHOTO\)](#)

- **Stade Bonga Bonga** (600 places assises)

Localisation géographique

De même que le premier, ce stade municipal est situé au centre de la ville de Kinshasa dans la commune urbaine de Barumbu. Il a été nouvellement construit pour permettre à la jeunesse congolaise de s'épanouir sur le plan du football. Ce stade municipal répond aux normes internationales. [\(PHOTO\)](#)

- **Stade omnisports des Martyrs**

Localisation géographique

Ce stade d'une capacité de plus ou moins 80.000 places est également situé au centre de la ville de Kinshasa, dans la commune urbaine de Kinshasa. Il répond aux normes internationales. Aussi, Il est utilisé pour la Ligue Nationale de Football, les compétitions interclubs de la CAF, et d'autres rencontres internationales. [\(PHOTO\)](#)

Les Sites d'entraînements

- **Tata Raphael :**

Terrains Ujana 1 et 2

Ces deux terrains serviront pour les entraînements de football.

Un calendrier d'entraînement pour chaque équipe sera communiqué aux

délégations avant le début des compétitions. [\(PHOTO\)](#)

- **Terrain ISC (Institut Supérieur de Commerce)**

Localisation géographique

Situé dans la commune Urbaine de la Gombe dans l'enceinte d'un établissement de l'enseignement supérieur. Ce terrain servira pour les entraînements des équipes, pendant les compétitions. [\(PHOTO\)](#)

- **Terrain de l'Académie des Beaux-Arts**

Localisation géographique

Situé dans la commune Urbaine de la Gombe. Ce terrain servira pour les entraînements des Officiels Techniques, pendant les compétitions. [\(PHOTO\)](#)

Epreuves

La compétition de football des Jeux de la Francophonie se disputera en deux tours.

Premier tour : PHASE DE POULE

Les 16 équipes participant à la compétition seront réparties en 4 poules de 4 chacune, comme suit :

Poule A, Poule B, Poule C, Poule D.

Au 1er tour, chaque équipe jouera un match contre les 3 autres équipes de sa Poule.

Un match gagné sera rétribué par (3) points, un match nul par un point (1), un match perdu par zéro point (0), et un match perdu par forfait par 0 point moins un point (-1).

Un match perdu par forfait sera considéré comme une défaite 3 à 0.

Une équipe qui se voit pénalisée pour une irrégularité à la suite d'un match (déclaré forfait) perdra les points du match auxquels elle avait droit, ainsi que les buts qu'elle a marqués au cours du match. L'équipe gagnante bénéficiera des points du match et du plus grand nombre de buts, entre les trois buts automatiquement attribués et les buts

qu'elle a marqués, si le nombre est supérieur à trois. A l'issue de ces matchs de poule, seront qualifiées directement pour les demi-finales, les quatre équipes ayant terminé première de chaque poule. Pour ce faire, il convient de retenir chronologiquement les critères suivants pour déterminer le classement dans chaque poule :

- ✓ Le plus grand nombre de points après tous les matchs de poule,
- ✓ La différence de buts dans tous les matchs de poule,
- ✓ Le plus grand nombre de buts marqués dans tous les matchs de poule.
- ✓ Dans le cas où, sur la base des trois critères précités,
 - 1er cas possible : deux équipes seraient ex aequo. Leur classement sera déterminé par leur confrontation directe : l'équipe ayant gagné la confrontation directe sera déterminée vainqueur de la poule. Si toutefois, la confrontation a donné droit à un match nul, un tirage au sort par le CIJF sera effectué pour déterminer le vainqueur de la poule.
 - 2ème cas possible : trois équipes seraient ex aequo. Leur classement sera déterminé par les critères suivants :

- Plus grand nombre de points obtenus dans les matchs de poule entre les équipes concernées.

- Différence de buts particulière des matchs de poule entre les équipes concernées.

- Plus grand nombre de buts marqués dans tous les matchs de poule entre les équipes concernées,

- Si toutefois, ces équipes sont encore à égalité, un tirage au sort par le CIJF sera effectué pour déterminer le Vainqueur de Poule.

•3ème cas possible : toutes les équipes se retrouvent à égalité sur l'ensemble des critères évoqués, le CIJF se verra donc obligé de procéder à un tirage au sort pour déterminer le vainqueur de poule.

Deuxième tour : PHASE FINALE

Les quatre premiers de poule sont donc qualifiés pour les demi-finales.

Un tirage au sort par le CIJF détermine les oppositions et l'ordre des matchs pour ces demi-finales. Il est à noter que celui-ci correspond à : Vainqueur A contre vainqueur B et Vainqueur C contre Vainqueur D.

A compter des demi-finales, les matchs sont à élimination directe.

En cas de match nul à l'issue du temps réglementaire, elles seront départagées par une séance de tirs aux buts.

Sites d'hébergement	Sites d'entraînement	Nature des terrains
Village des jeux Site UNIKIN	UJANA 2	Gazon synthétique
	ISC	Gazon naturel
	Terrain Académie des Beaux-Arts (officiels techniques uniquement)	Gazon synthétique
	Centre omnisport de l'UNIKIN	Gazon synthétique

Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme.

Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement et se déroulent sur le site des compétitions. **Normalement, la remise des médailles aura lieu avant les procédures de contrôle antidopage.**

Lorsque cela sera possible, les cérémonies de remise des médailles se dérouleront le jour de l'épreuve. Pour celles se déroulant le lendemain, les athlètes seront informés de l'heure et du lieu où ils devront se présenter.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- ✓ Les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF en accord avec le Directeur du CNJF et son service du protocole.
- ✓ Les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.
- ✓ Le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central.

- ✓ Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de la délégation du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

Tableau des médailles

Les médailles seront remises aux équipes gagnantes en tenant compte de la composition ci-après par délégation :

- ✓ Officiel de délégation : 1
- ✓ Joueurs : 20
- ✓ Préparateur physique : 1
- ✓ Médecin : 1
- ✓ Kinésithérapeute : 1
- ✓ Entraîneurs : 2
- ✓ Arbitre de la Finale, ses assistants et le quatrième arbitre (4 médailles à remettre aux arbitres de la finale)

Epreuves	OR	ARGENT	BRONZE
Equipe victorieuse du tournoi	25	-	-
Equipe Ayant Perdu en finale du tournoi	-	25	-
Arbitres de la finale	4	-	-
Equipe ayant gagné le match de la 3ème place	-	-	25
TOTAL	29	25	25

Aspects techniques *relatifs à la compétition « Football »*

Règlements

Âges

Afin d'être éligibles à la compétition de football, les joueurs devront être âgés de moins de 20 ans au 1er janvier 2023 (règlement spécifique du football du dossier technique édité par le Comité International des Jeux de la Francophonie).

Inscriptions des équipes

Chaque équipe peut inscrire 20 joueurs. Les 20 joueurs pourront être inscrits sur la liste des joueurs du match (11 titulaires et 9 remplaçants). **Un maximum de 5 des 9 remplaçants** peut remplacer les titulaires à tout moment du match. Les remplacements se feront en 3 étapes par équipe.

Durée

Lors des rencontres de poule du 1er Tour, chaque match durera 90 minutes, soit deux périodes de 45 minutes, avec une pause n'excédant pas 15 minutes entre les deux périodes.

Chronométrage

Dans le stade, le temps de jeu sera indiqué durant le match par au moins une horloge qui sera arrêtée à la fin du temps réglementaire de chaque mi-temps, c'est-à-dire respectivement après 45 et 90 minutes. Cette prescription sera également appliquée dans le cas de prolongations (c'est-à-dire après les 15 minutes de chaque mi-temps).

Compensation du temps perdu

A la fin des deux périodes réglementaires (45 et 90 minutes), l'arbitre central indiquera au quatrième officiel, soit verbalement, soit par des gestes de la main, le nombre de minutes qu'il a décidé d'accorder pour compenser le temps perdu.

Toute compensation pour le temps perdu sera indiquée sur les panneaux ou les

tableaux électriques du quatrième Officiel.

Deuxième tour : tirs aux buts

Dans le cas des demi-finales, du match pour la 3ème place, et de la finale, suite d'un résultat nul à la fin de la durée réglementaire du match, il faudra procéder à l'épreuve des tirs aux buts afin de déterminer l'équipe gagnante. Les prescriptions définies par l'IFAB et publiées par la FIFA seront alors appliquées.

Réunion technique

La réunion technique pour le 1^e match aura lieu le mercredi 26 juillet 2023 à 14h à l'Université UNIKIN. Un programme sera remis à chaque équipe avant le début de la compétition. Chaque Etat ou gouvernement a droit à un maximum de deux représentants et, si nécessaire, à un interprète ou un attaché.

Arbitrage officiel

Un arbitre, deux arbitres assistants et un quatrième officiel seront désignés pour chaque match de la compétition.

Ils doivent figurer sur la liste internationale de la FIFA en vigueur et seront désignés par les associations nationales des seize pays participant au tournoi.

Lors du 1er tour, les arbitres assistants et quatrième officiel des matches doivent appartenir à une association nationale dont l'équipe ne se trouve pas dans le même groupe que celui des équipes en présence.

Lors du 2ème tour, les arbitres, arbitres assistants et quatrième officiel des matches doivent appartenir à une

association nationale différente des équipes présentes.

Après chaque match, l'arbitre établira un rapport au moyen de la formule officielle de la FIFA. Il remettra le rapport immédiatement après le match au délégué technique de la FIFA.

Comité de discipline

Le comité de discipline prendra les décisions concernant des incidents et/ou des infractions à la discipline qui pourraient survenir pendant la compétition.

Les décisions prises par le comité de discipline seront fondées sur la liste des mesures disciplinaires établies par la FIFA et sur les comptes rendus écrits fournis par l'arbitre, le commissaire officiel. Le comité peut également consulter, s'il y a lieu, des enregistrements vidéo ou télédiffusés.

Ces derniers doivent servir de preuves, mais uniquement en ce qui concerne les aspects disciplinaires de l'incident en question. Ils ne doivent pas influencer la décision de l'arbitre concernant les faits liés au jeu proprement dit.

Le comité de discipline peut tenir des audiences personnelles pour décider des mesures à prendre.

Les décisions du comité de discipline sont irrévocables.

Elles ne peuvent faire l'objet d'un appel si elles portent sur une mise en garde, sur des sanctions ou sur l'imposition d'une amende ou d'une suspension à l'encontre de joueurs ou d'Officiels relativement à un incident survenu pendant un match ou sur d'autres questions disciplinaires liées à la tenue des compétitions.

Comité d'appel

Le comité d'appel doit entendre les appels présentés au sujet des décisions prises par le comité de discipline qui ne sont pas irrévocables et exécutoires en vertu des présents règlements.

Les lignes directrices s'appliquant au comité d'appel sont définies dans les règlements visant le mandat et les procédures du comité d'appel de la FIFA. Dans ces règlements, on précise notamment les échéances à respecter et les frais qui doivent être payés.

Le comité d'appel doit prendre des décisions en se fondant sur les documents et autres preuves figurant dans le dossier du comité de discipline. Toutefois, il peut au besoin, prendre en considération toute autre preuve (enregistrements vidéo et télédiffusés, etc.) lorsqu'il le juge pertinent.

Les décisions rendues par le comité d'appel sont irrévocables et exécutoires pour toutes les parties concernées.

Le CIJF est l'instance suprême chargée de régler tous les litiges non couverts par les compétences des jurys internationaux.

Il peut être saisi par :

- ✓ Le représentant de la FIFA ;
- ✓ Le représentant du CNJF ;
- ✓ Le chef d'une des délégations.

Réclamations et appels

Les réclamations au sujet de l'admissibilité des joueurs qui participent à la compétition de football doivent être présentées par écrit au CIJF au moins deux semaines avant le début des compétitions.

Les réclamations concernant un incident survenu sur le terrain doivent être présentées oralement à l'arbitre par le capitaine de l'équipe concernée immédiatement après l'incident en question. De telles réclamations doivent être confirmées par écrit par le chef de la délégation auprès du représentant du CIJF, et ce, au plus tard deux heures après le match, accompagné d'un versement de 100 euros. Aucune réclamation ne peut être présentée au sujet de décisions rendues par l'arbitre concernant les faits

liés au déroulement d'un match. De telles décisions sont irrévocables.

Equipements *sportifs*

Tout équipement utilisé pour la compétition de football des IXèmes Jeux de la Francophonie doit être conforme à la loi 4 des Lois du Jeu, promulguée par l'IFAB et publiée par la FIFA. Lors des matchs et des entraînements sur des terrains synthétiques, les joueurs sont tenus d'être équipés de crampons moulés ou gomme.

Chaque délégation aura à sa disposition 20 ballons pour les entraînements et échauffements. Ces ballons seront retournés au CNJF après le dernier match de l'équipe et seront destinés à un but caritatif qui sera déterminé par le CNJF.

Habillement des participants

Les participants doivent porter l'uniforme officiel de leur délégation. L'habillement des participants utilisé pour la compétition de football des IXème Jeux de la Francophonie doit être conforme à la loi 4 des Lois du Jeu, promulguées par l'IFAB et publiées par la FIFA.

Numérotation des uniformes :

Pendant les matchs, les joueurs doivent porter le numéro figurant sur la liste officielle des joueurs, en concordance avec le formulaire d'inscription.

Renseignements *médicaux*

Généralités

Des services médicaux seront disponibles durant toute la période sur les deux sites de compétition et sur les lieux d'entraînement. Tous les centres médicaux et équipes médicales seront en contact via téléphones portables et transmissions radio ; tous les médecins et infirmières seront facilement identifiables grâce à leur uniforme.

Contrôles antidopage

Des contrôles antidopage sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

Examens médicaux

Tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des IXème Jeux de la Francophonie.